

Communiqué de presse

**LE SNPL LEVE LE PREAVIS DE GREVE
DU 3 AU 30 MAI**

Après une longue période d'immobilisme, les négociations avec le gouvernement se sont subitement accélérées ces derniers jours.

Les garanties (détaillées ci-dessous) obtenues par le SNPL sur sa plate-forme de revendications lui permettent de lever dès maintenant son préavis de grève du 3 au 30 mai.

Concernant la négociation d'une convention collective pilote :

Le Ministre du Travail s'est engagé :

- A lancer une enquête de représentativité avant fin mai.
- A publier l'Arrêté listant les organisations syndicales représentatives du PNT avant fin juillet.
- A créer une Convention Collective Nationale de branche pour les pilotes de ligne.

Concernant le sujet des taxes et charges qui pénalisent le transport aérien français :

Un groupe de travail, sous l'égide d'un parlementaire, est mis en place.

Le calendrier imposé à ce groupe de travail pour la remise de ses conclusions devra être compatible avec une introduction des mesures retenues dans le Projet de Loi de Finances pour 2015, c'est-à-dire avant la fin octobre 2014.

Concernant les modifications à la loi Diard :

Le secrétaire d'État aux transports a publiquement fait le constat que le remplacement de salariés grévistes par des salariés basés hors de France ne devait pas être « utilisé par les compagnies aériennes pour contourner le droit de grève » et qu'il « inviterait toutes les compagnies aériennes à le rencontrer pour que des engagements de bonne conduite soient pris pour que la loi ne soit pas contournée ».

Il confirme de surcroît par courrier que le remplacement des salariés grévistes par des salariés basés hors de France « détourne une législation protectrice des droits des salariés (droit de grève) par des réorganisations abusives des équipages ».

Même si sur ce point nous n'obtenons pas totalement satisfaction, nous considérons que la reconnaissance publique et par voie officielle par le gouvernement du caractère inacceptable des pratiques de certaines compagnies est un point positif. Il ouvre clairement la voie à un débat parlementaire pour la modification en ce sens de la Loi Diard.

Concernant l'amélioration des conditions de passage aux postes d'inspection filtrage pour les pilotes,

Le secrétaire d'État aux transports s'est engagé :

- A mettre en œuvre une carte d'identité professionnelle biométrique qui renforcera le niveau de sûreté tout en facilitant les contrôles.
- A appliquer de façon homogène les mesures de sûreté dans les différents aéroports français.
- A afficher les droits et devoirs de chacun (PN, agents des PIF) dans les PIF dédiés, affichage auquel chacun pourra se référer en cas de litige.

Le Bureau exécutif du SNPL France ALPA

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Yves DESHAYES, Président du SNPL France ALPA : 06 31 06 06 98

Xavier MARCHAND, Vice-président du SNPL France ALPA : 06 72 91 92 74

Standard du SNPL France ALPA : 01 49 89 24 00